

1. Mise en place de la placette

- Trouver la placette à l'aide de l'outil **Navigation du TDS**.
- **Enfoncer le fer à béton** au centre de la placette. Il sera retrouvé plus tard à l'aide d'un détecteur de métaux. *Si impossible d'enfoncer le piquet au centre de la placette : décaler le piquet et indiquer en observation « piquet décalé » + distance (m) + azimut (gr) du centre de la placette vers le piquet.*

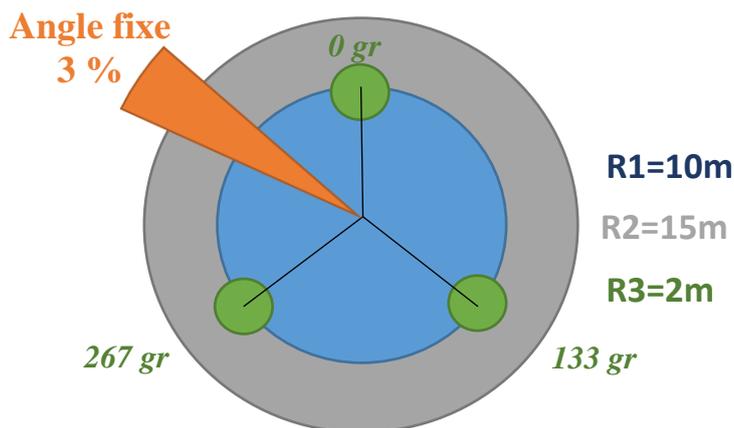
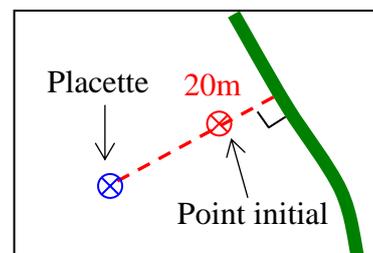


Figure 1 Rayons d'inventaire à suivre

- **Relevé du centre de la placette par GNSS Trimble** : positionner le récepteur sur le trépied au-dessus du centre. **Enregistrer le point (300 enregistrements)**. **N.B : Le relevé GPS doit être le centre de la placette.** (Ce n'est pas le fer à béton qui fait référence !) Nom du point GPS = numéro du point de la placette. **Attention au numéro !**
- **Placette limite** : si le point d'inventaire tombe à moins de 20m du périmètre d'une forêt ne **relevant pas du régime forestier**, on déplace la placette de 20m en partant du périmètre. Indiquer "**placette limite**" dans le TDS.
- **Placette inaccessible** : Une placette dont le centre est inaccessible (barre rocheuse, mare, rivière, pente > 110 %...) n'est pas réalisée, elle est supprimée de l'échantillonnage. Elle n'est pas déplacée. Indiquer "**Hors inventaire**" dans le TDS.
- **Le terrain commande** : si le point d'inventaire se trouve hors d'une forêt relevant du régime forestier, la placette n'est pas relevée. Indiquer "**Hors inventaire**" dans le TDS.
- **Placette non boisée** : si aucun arbre > à 17,5 cm de \varnothing n'est présent sur la placette, celle-ci n'est pas relevée. Indiquer la présence d'une placette non boisée sur le TDS.



2. Données de placette

- **Station** : selon le guide des stations forestières Alpes du Nord et montagnes de l'Ain ;
- **Typologie de peuplement** : selon GSM Alpes du Nord françaises, effectuer l'observation sur ¼ ha.
- **Coupe de bois récente (\geq 2016)** : oui/non

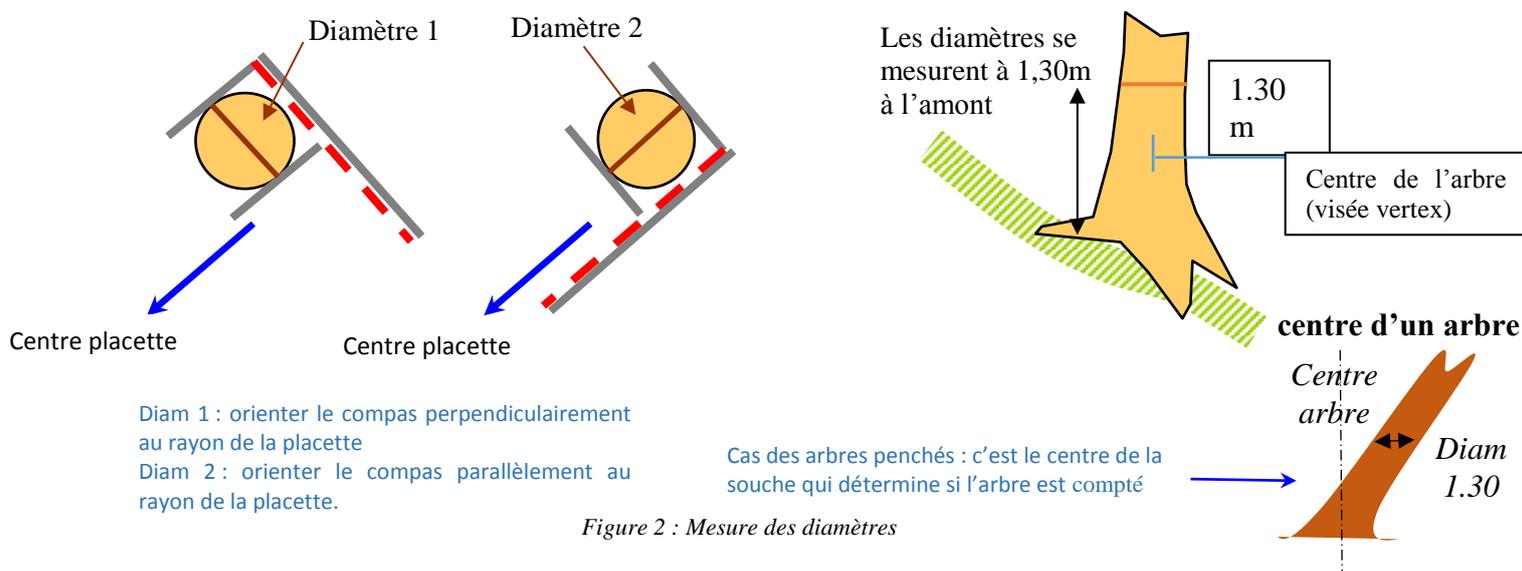
3. Inventaire des Perches dans un rayon de 10m. R1

- **Nombre de perches viables*** par essence et par catégories de diamètre 10 (7,5 cm \leq \varnothing < 12,5 cm) et 15 (12,5 cm \leq \varnothing < 17,5 cm), sans mesure et sans localisation.
- **Nombre de perches non viables** sans distinction d'essences et de catégories de diamètre
- **Nombre de perches frottées et/ou écorcées** (dégâts de gibier sur perche viable et non viable)
- **Nombre de brin de taillis** (cépée) par essence.

***Définition de perche viable :**
perche d'avenir, de franc pied présentant une dominance apicale forte et un feuillage conséquent. Elle ne présente pas de défauts rédhibitoires : forte courbure ou inclinaison, chancre, blessures, dépérissement.

4. Inventaire des arbres vivants et morts dans un rayon de 15m. R2

- **Diam 1 / Diam 2** : au cm couvert, pris à l'amont à 1,30 m et selon schéma ci-dessous. **Seul le diam 1 est pris pour les arbres $\varnothing < 30$ cm ;**
- **Distance horizontale** entre le centre de la placette et le centre de l'arbre mesurée avec le Vertex (calibré) ;
- **Azimut** (gr) du centre de la placette vers le centre de l'arbre ;
- **Essence** ;
- **Etat** : vivant / cavité / mort
- **Griffer l'arbre** au niveau de la mesure, en direction du centre de la placette.



5. Inventaire des Gros Bois vivants par angle fixe à 3% au-delà de 15m. Angle fixe 3 %

Angle fixe de 3% pour tout sujet **vivant** $\varnothing \geq 42.5$ cm [pas d'inventaire de bois mort au-delà du cercle de 15 m]
L'arbre est comptabilisé si $\text{Diam 1 (cm)} / 3 \geq \text{Distance horizontale (m)}$ (**voir tableau annexe 1**)

- **Diam 1 / Diam 2** : au cm couvert, pris à l'amont à 1.30 m et selon schéma ci-dessus ;
- **Distance horizontale** entre le centre de la placette et le centre de l'arbre mesurée avec le Vertex ;
- **Azimut** (gr) du centre de la placette vers le centre de l'arbre ;
- **Essence** ;
- **Etat** : vivant / cavité
- **Griffer l'arbre** au niveau de la mesure, en direction du centre de la placette.

6. Inventaire de la régénération sur 3 placeaux de 2m de rayon. R3

A 10 m du centre, aux azimuts **0 / 133 / 267 gr.**

- **Nombre de petits semis** ($50 \text{ cm} \leq h < 300 \text{ cm}$)
- **Nombre de grands semis** ($h \geq 3 \text{ m}$ à $\varnothing < 7.5 \text{ cm}$)
- **Code du niveau d'abrouissement** avec les semis du placeau :
 - 1 : pas ou peu de traces visibles sur les semis
 - 2 : traces fréquentes d'abrouissement mais assez peu sur les pousses terminales (< 20%)
 - 3 : abrouissement fréquent y compris sur les pousses terminales ($20 < x < 66\%$)
 - 4 : abrouissement généralisé y compris des pousses terminales (> 66%)

- 5 : des semis sont présents mais non comptabilisés car TOUS jugés non viables en raison de dégâts de gibier

Unique pour PNR Bauges/projet PROTEST

7. Inventaire du bois mort au sol dans un rayon de 20m

Dans un rayon de 20 mètres, uniquement les pièces de $\varnothing > \text{à } 30 \text{ cm}$ sont inventoriées. Dans le cas d'une **pièce conique** : la partie de $\varnothing < \text{à } 30 \text{ cm}$ n'est pas mesurée (fig.3).

- **Bois < à 5m de long** : mesure du \varnothing médian (à la moitié de la longueur totale de la pièce, en excluant la partie avec $\varnothing < 30 \text{ cm}$).
- **Bois \geq à 5m de long** : mesure des \varnothing aux deux extrémités de la pièce.
- **Si une pièce est à cheval sur la limite de la placette**, mesurer uniquement la partie à l'intérieur de la placette (fig.3).

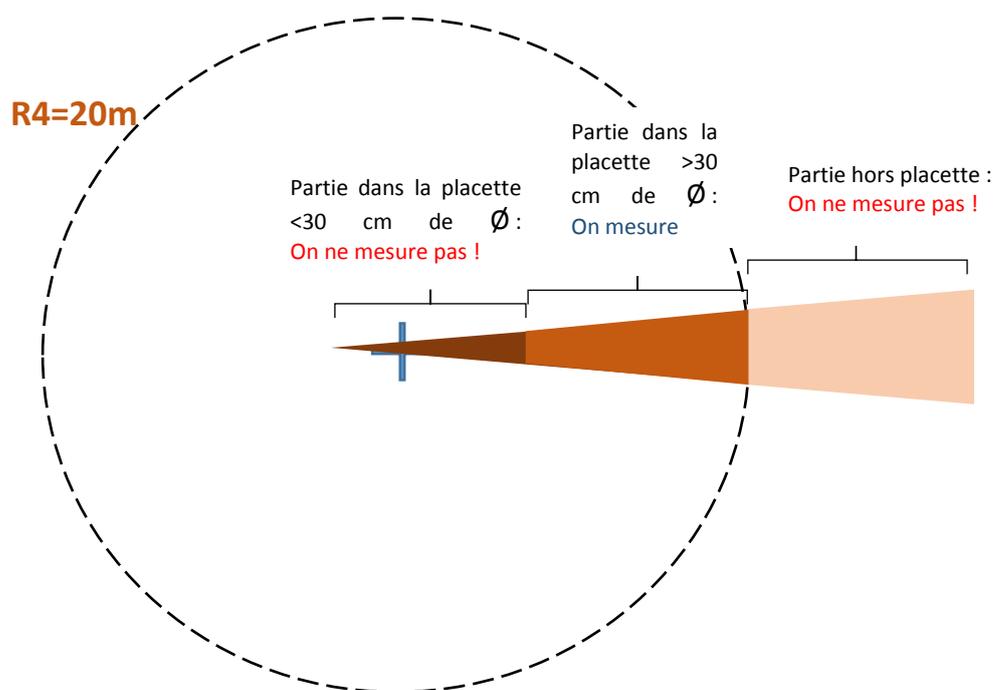


Figure 3 : Mesure d'une pièce de bois mort au sol

ANNEXE 1 : INVENTAIRE GROS BOIS VIVANTS, MESURE à ANGLE FIXE 3%	
Faut-il comptabiliser l'arbre ? Dans <u>les cas suivants</u>, OUI	
Diamètre de l'arbre (en centimètre)	Distance horizontale (en mètre)
45 cm	≥ 15 m
47,5 cm	≥ 15,83 m
50 cm	≥ 16,66 m
52,5 cm	≥ 17,5 m
55 cm	≥ 18,33 m
57,5 cm	≥ 19,16 m
60 cm	≥ 20 m
62,5 cm	≥ 20,83 m
65 cm	≥ 21,66 m
67,5 cm	≥ 22,5 m
70 cm	≥ 23,33 m
72,5 cm	≥ 24,16 m
75 cm	≥ 25 m
77,5 cm	≥ 25,83 m
80 cm	≥ 26,66 m
82,5 cm	≥ 27,5 m
85 cm	≥ 28,33 m
87,5 cm	≥ 29,16 m
90 cm	≥ 30 m
92,5 cm	≥ 30,83 m
95 cm	≥ 31,66 m
97,5 cm	≥ 32,53 m
100cm	≥ 33,33 m